



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du vendredi 27 octobre 2017**

Sous la présidence de Monsieur LEY Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : MM. BEY Jean-Marc, WININGER Sébastien, LEY Laurent, Adjointes,
MM. BANTZHAFEN Serge, ENDERLEN Didier, Mmes VANSTEENKISTE Paméla, LEY Marie-Eve,
M. ECKENSCHWILLER Rémy

Absents représentés : Mme WINTER Carine représentée par ECKENSCHWILLER Rémy, M. PETER Daniel
représenté par BEY Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme ISSNER Anne-Sophie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15/09/2017
2. Approbation des nouveaux statuts de la Com-Com Sud Alsace Largue
3. Délibération concernant le détail des investissements inscrits au budget 2017 subventionnés par l'intermédiaire du Plan Climat
4. Remplacement de la porte d'entrée de la cuisine située à la Salle Polyvalente et celle du Périscolaire
5. Vente de terrain à l'entreprise HK Terrassement pour l'emplacement d'un hangar de stockage
6. Divers : Décision modificative : budget communal d'investissement
7. Divers : Proposition d'assurance pour bénévoles
8. Divers : Changement miroir d'agglomération

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 15/09/2017 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 19/09/2017, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE :

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe du 07 août 2015 ;

VU la délibération en séance du Conseil Communautaire, portant le n° C20170901 du 16 septembre 2017, adoptant à la majorité, la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE ;

VU la notification effectuée par Monsieur Pierre SCHMITT, Président de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE, en courrier recommandé avec AR, réceptionné le 20 septembre 2017 ;

Considérant, la nécessité de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE, afin de les mettre en cohérence avec la loi NOTRe du 07 août 2015 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- **D'APPROUVER la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE telle qu'annexée ;**
- **DE DEMANDER au Maire de transmettre la délibération prise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE en même temps que la transmission au contrôle de légalité.**

POINT 3 – Délibération concernant le détail des investissements inscrits au budget 2017 subventionnés par l'intermédiaire du Plan Climat (roue à aube, plantation rotation rapide, éclairage public) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des difficultés soulevées par l'administration concernant la validité des conventions passées avec le ministère de l'environnement au titre de l'enveloppe TEPCV pour les territoires à énergies positives.

Il rappelle aux conseillers municipaux que ces conventions ont été signées dans l'urgence en s'appuyant sur la délibération du 16/05/2014 donnant délégation au maire pour la durée de son mandat pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000 € H.T.

Par ailleurs, l'ensemble des opérations et des financements pris en compte dans le cadre de ces conventions ont été programmés sur le budget 2017 :

- programme 31 « Aménagement fontaine » (roue à aube) = 25 000 €
- programme 59 « Production plaquettes bois » (bois à croissance rapide) = 19 000 €
- programme 55 « Economie d'énergie – Eclairage public » = 45 000 €
- programme 54 « Eclairage stade football » = 20 000 €

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contenu de ces avenants concernant la commune :

- Création d'une roue à aube avec petite production d'électricité en utilisant le potentiel de l'eau non utilisé par le captage communal
- Plantation à croissance rapide pour la production de plaquettes à destination de nos chaufferies communales
- Rénovation de l'éclairage public avec remplacement de l'éclairage actuel par des LED
- Remplacement de l'éclairage du stade de football par des projecteurs LED

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve encore une fois ces décisions, demande à M. le Maire d'avancer rapidement sur ces différents dossiers et lui donne autorisation à signer tous les documents afférents à ces différents projets.

POINT 4 – Remplacement de la porte d'entrée de la cuisine située à la Salle Polyvalente et celle du Périscolaire :

1) Périscolaire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la porte d'entrée du périscolaire est défectueuse mais que, les locaux étant mis à disposition de la Com-Com Sud Alsace Largue, il est de l'obligation de celle-ci d'entretenir et d'effectuer tous travaux nécessaires à ces locaux.

Le conseil municipal demande à Mr le Maire de faire un courrier à la Communauté de Communes afin de lui demander de prévoir le remplacement de cette porte sur le budget 2018 et lui demander de procéder à la réparation de la porte.

2) Salle Polyvalente :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de remplacer la porte d'entrée de la cuisine à la Salle Polyvalente, celle-ci ne fermant plus correctement et laissant libre cours à une éventuelle intrusion malveillante dans la cuisine. A cet effet, il présente un devis de Fermetures CONFIANCE pour un montant de 2 879,83 € H.T.

En deuxième solution, il propose au conseil municipal de remplacer l'ensemble de la façade avant vitrée de la Salle Polyvalente (regroupant les entrées de celle-ci) dans un souci d'économie d'énergie. Pour l'ensemble de ces travaux (remplacement de la porte de la cuisine compris) il présente un devis de Fermetures CONFIANCE pour un montant total prévisionnel de 9 908,61 € H.T.

Il propose également au conseil municipal de faire une demande de subvention auprès du Pays du Sundgau dans le cadre de l'opération TEPCV CEE, pour le cas où il resterait des crédits non alloués.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la deuxième solution et de changer l'ensemble de la façade. Il propose à M. le Maire de demander d'autres devis, il décide d'inscrire la somme prévisionnelle de 12 000 € au budget primitif 2018, il demande à M. le Maire de candidater au titre des CEE auprès du Pays du Sundgau, et il autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces travaux.

POINT 5 – Vente de terrain à l'entreprise HK Terrassement pour l'emplacement d'un hangar de stockage :

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'achat de terrain, en vue d'y implanter un important hangar de stockage de matériel, par l'entreprise HK Terrassement (Holleville Klein) dont le siège est à Friesen à l'heure actuelle.

La demande concerne les parcelles situées section 16 - n° 264/238 d'une contenance de 1 934 m² + une petite partie de la parcelle n° 260/237 + une partie de la parcelle n° 265/238, le tout devant représenter une superficie totale d'environ 2 500 m². Les parties de parcelles n° 260/237 et n° 265/238 devront faire l'objet d'un arpentage afin d'arriver à cette superficie totale d'environ 2 500 m².

Le conseil municipal fixe le prix de vente global de ce terrain à 60 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur et frais d'arpentage à la charge de la commune. Il autorise M. le Maire à engager l'arpentage et à signer tous les documents afférents à cette vente.

POINT 6 – Divers : Décision modificative : budget communal d'investissement :

Suite au dépassement de crédits au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » (dû au remboursement de la première échéance de l'emprunt de 50 000 € contracté au Crédit Mutuel en juillet 2017), le conseil municipal décide de prélever la somme de 6 550 € du chapitre 21 – article 2181 (installations générales, agencements et aménagements divers) et de les inscrire au chapitre 16 - article 1641 (emprunts en euros) :

Crédits à ouvrir :

Sens - Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
D – I	16	1641	OPFI	6 550 €

Crédits à réduire :

Sens - Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
D – I	21	2181	59	6 550 €

POINT 7 – Divers : Proposition d'assurance pour bénévoles :

M. le Maire présente au conseil municipal une proposition d'assurance pour bénévoles de la commune établie par les assurances CIADE Courtage. Cette offre propose d'assurer 5 bénévoles (sans liste nominative) pour une cotisation annuelle de 83 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire à cette assurance et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

POINT 8 – Divers : Changement miroir d'agglomération :

Le conseil municipal décide de remplacer le miroir d'agglomération hors d'usage situé Grand'Rue, près de l'usine Polistar, par un miroir neuf et réglementaire. Il accepte l'offre de COMAT & VALCO pour un montant de 291,59 € TTC